

Bourges, le 22 juin 2015

## ARRÊTÉ N° 2015-1-585

Portant désignation de Madame Christine GUÉRIN-STÉPHANIDÈS, Inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire (ICSPV) en qualité de responsable de la sécurité des systèmes d'information départemental du Cher,

La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information du Cher

VU l'Instruction Générale Interministérielle N° 1300/SGDSN/PSE/PSD du 23 juillet 2010, titre V, article 86.

VU la Politique de sécurité des systèmes d'information sur le périmètre des préfectures et des directions départementales interministérielles, portée par la lettre du Secrétaire général du gouvernement n° 566/10/SG du 17 mai 2010.

VU la circulaire n° NOR IOCA1208263C du 14 mars 2012 relative à la mise en œuvre opérationnelle de la sécurité des systèmes d'information dans les départements.

VU la note du Préfet, Haut fonctionnaire de défense adjoint du ministère de l'intérieur note n° 12-001423-i du 8 octobre 2012 portant sur la nomination des RSSI départementaux définissant la procédure de nomination des responsables de la sécurité des systèmes d'information départementaux.

### ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Madame Christine GUÉRIN-STÉPHANIDÈS, ICSPV, est nommée au poste de responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) départemental, pour les directions départementales interministérielles et la préfecture du Cher, à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : Les responsabilités du RSSI départemental sont précisées dans la lettre de mission jointe.

ARTICLE 3 : Dans le cadre de sa prise de fonction, Madame Christine GUÉRIN-STÉPHANIDÈS participera à la session de formation initiale RSSI à laquelle il sera convoqué, au plus tard dans les six mois suivant sa prise de poste.

La Préfète,  
Signé : Marie-Christine DOKHÉLAR